

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles s'appliquent aux prestations de service (les « Formations » et les « Services ») et aux services annexes dispensés par le prestataire STECO, tel qu'identifié en pied de page des présentes (« STECO ») qui est soumis à une obligation de moyens.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont prises en application, notamment, des articles L. 6353-1 et suivants du Code du Travail relatifs à la formation professionnelle. Toute convention de Formation est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente.

STECO se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses Conditions Générales de Vente sans préavis. Ces modifications ne peuvent ouvrir droit à aucune indemnité au profit du Client.

Le Client, étant entendu comme toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une ou plusieurs Formations auprès de STECO.

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de Formation, y compris celle demandée sur le site Internet www.steco.fr – onglet « Formations », implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat.

Les CGV sont remises au Client lors de l'envoi par STECO de l'offre de Formation ou d'une confirmation de commande et communiquées sans délai à tout Client sur simple demande. Conformément à la réglementation en vigueur, nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières de Vente (« Conditions Particulières de Vente »).

En cas de contradiction, les Conditions Particulières de Vente priment sur les CGV pour les dispositions qu'elles régissent.

Il est entendu que le terme « Formation » seul, au pluriel comme au singulier, concerne chacun des types de Formation suivants :

- **Stages et Cycles interentreprises** : Formations inscrites au catalogue de STECO, qui regroupent des Stagiaires issus de différentes structures et sont réalisées dans nos locaux ou dans des locaux que nous mettons à disposition. Le Stage s'entend comme une Formation ponctuelle aboutissant au développement des compétences des travailleurs. Le Cycle s'entend comme une Formation divisée en plusieurs modules et qui peut faire l'objet d'évaluations.
- **Parcours** : Parcours de Formation composé de plusieurs stages interentreprises issus du catalogue au libre choix du Client.
- **Formation intra-entreprise** : Formation conçue sur mesure par STECO pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients dans leurs propres locaux ou chez STECO sur devis et en fonction des disponibilités des Formateurs.
- **Formation mixte** : Désigne une Formation associant différents types de Formation (en présentiel et/ou e-learning et/ou classe virtuelle et/ou classe inversée).
- **Formation à distance** : Désigne une Formation se déroulant à distance, en e-learning et/ou classe virtuelle et/ou classe inversée et permettant une interactivité et des échanges dans un espace électronique sécurisé.

Paraphes

--	--

- **Formation e-learning** : Désigne une Formation à distance effectuée via un ordinateur, avec Internet ou hors connexion.
- **Classe virtuelle** : Désigne une Formation à distance dispensée en direct avec un Formateur via un système sécurisé de visioconférence.
- **Classe inversée** : Désigne une Formation à distance réalisée et enregistrée par un Formateur mandaté par STECO et accessible en différé via une plateforme.
- **Webinaire** : Formation interactive dispensée en direct par des Formateurs à distance via une plateforme sécurisée de vidéoconférence.
- **Plateforme** : Désigne tous les sites Internet, espaces électroniques sécurisés et applications mis à disposition du Stagiaire par STECO afin qu'il bénéficie des Formations.

Il est entendu que le terme « Stagiaire », au pluriel comme au singulier, désigne la personne physique qui participe à une Formation.

Par ailleurs, il est entendu que le terme « Formateur », au pluriel comme au singulier, désigne la personne physique qui anime la Formation, en présentiel, à distance, en direct ou en différé. Le Formateur peut être un salarié de STECO ou un prestataire externe (« Intervenant »), dont les compétences techniques et qualifications sont reconnues expressément par le Client, dès la validation de la commande.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

Formations inter-entreprises

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie la demande d'inscription par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par mail ou courrier ;
- Une inscription sur notre Site Internet ;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client, accompagnée d'une convention de Formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de Formation signée, revêtu du cachet de l'entreprise, à STECO.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque Formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque Formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. STECO s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. STECO peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une Formation, STECO se réserve la possibilité d'ajourner la Formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

Dès confirmation de la tenue de la session, au plus tard 7 jours avant la Formation, le Client recevra une convocation au sein de laquelle figureront toutes informations pratiques dont les horaires et lieu de Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'a pas valeur contractuelle.

Paraphes

--	--

À l'issue de la Formation, STECO adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que le certificat de réalisation de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

Formations intra-entreprise

Toute demande de Formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière par STECO.

L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à STECO au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

À l'issue de la Formation, STECO adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à STECO.

Les frais liés aux frais de déplacement, le cas échéant, de restauration et d'hébergement des formateurs seront facturés en sus.

Par ailleurs, avant toutes inscriptions à une Formation à distance ou à une Formation mixte, STECO déterminera, à sa discrétion, les modalités d'inscription.

3. MODALITÉS DE FORMATION

STECO est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, la forme et le contenu de ces outils pédagogiques qui relèvent de sa seule compétence, sans avoir à justifier ses décisions, orientations et évolutions.

La durée des Formations est précisée, à titre indicatif, sur les documents de communication de STECO. Lorsque la durée varie en raison du temps passé par le Stagiaire à la réalisation des diverses activités pédagogiques, le prix déterminé sur le devis fera l'objet d'une régularisation de sa facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.

Les participants des Formations réalisées dans les locaux de STECO sont tenus de respecter le règlement intérieur de la société.

Si la Formation se déroule hors des locaux de STECO, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

De même les Stagiaires et tous participants à une Formation à distance sont tenus de respecter la charte de bonne conduite portée à leur connaissance lors de leur connexion à la Plateforme digitale dédiée.

STECO se réserve le droit, sans indemnité, de quelque nature qu'il soit :

- D'exclure ou de suspendre à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur ou à la charte de bonne conduite applicable,
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

STECO ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la Documentation et remis au Stagiaire lors de la Formation.

La Documentation fournie doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Client reconnaît et accepte que cette Documentation n'engage en aucun cas – sur son exhaustivité – STECO qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour *a posteriori* de la Formation.

Paraphes

--	--

Préalablement à la validation de sa commande, le Client s'engage à s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique et de celui de ses Stagiaires, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la Plateforme et les outils dédiés aux Formations. Le Client ne pourra pas se prévaloir, postérieurement à sa commande, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès à la Plateforme et/ou aux outils dédiés aux Formations.

L'environnement technique minimum requis doit notamment permettre aux Stagiaires : de se connecter à Internet sur un ordinateur, de consulter leurs emails, de naviguer sur Internet et plus spécifiquement de se connecter et de naviguer sur la Plateforme mise à disposition, de télécharger du contenu fourni par STECO, de lire des médias audio et vidéo sur leur ordinateur, d'installer et d'utiliser des logiciels de visioconférence sur indication de STECO afin de participer aux visioconférences prévues dans le cadre des formations souscrites, d'installer et d'utiliser les logiciels requis pour effectuer les Formations prévues.

Il est rappelé que les licences de logiciels requis pour les Formations souscrites ne sont ni fournies, ni financées par STECO, que leur coût n'est pas inclus au prix de vente des Formations, et qu'il est du ressort du Client de s'assurer que les Stagiaires en disposent lorsqu'elles sont requises dans le cadre de la Formation.

STECO s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à ses Formations, pendant la durée des droits d'utilisation de la Plateforme et des outils dédiés aux Formations, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer STECO dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. STECO fera ses meilleurs efforts pour que la Plateforme et des outils dédiés aux Formations fonctionnent de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par STECO liée à une intervention de maintenance corrective, STECO mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, STECO prolongera l'accès de la Plateforme des outils dédiés aux Formations au profit des Stagiaires pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance de la Plateforme et des outils dédiés aux Formations, STECO pourra également interrompre temporairement leur accès. Il s'efforcera d'en avertir préalablement le Client et de limiter le temps de leur interruption. La maintenance de la Plateforme et des outils dédiés aux Formations faisant partie intégrante des responsabilités de STECO. Contribuant à la bonne délivrance de ses prestations au Client, ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à STECO dans le cadre de ces coupures temporaires de la Plateforme et des outils dédiés aux Formations.

4. PRIX/ FACTURATION/ CONDITIONS & MODALITES DE RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Tout Stage, Cycle ou Parcours commencé est dû dans son intégralité. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la Formation.

Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion Internet qui demeure à la charge du Client.

• **Pour les Formations inter-entreprises:**

A défaut du règlement de la facture dans son intégralité, STECO se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous :

- **Les factures sont payables sans escompte** et à l'ordre de STECO **à réception de facture**.
- **Les remises sont non cumulables** avec des accords ou contrats incluant déjà des conditions négociées ou des remises sur volume.

Paraphes

--	--

• **Pour les Formations intra-entreprise:**

L'acceptation de STECO est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous :

- **Les factures sont payables sans escompte** et à l'ordre de STECO : **un acompte de 30 % est versé à la commande.** Cet acompte restera acquis au prestataire STECO si le client renonce à la formation.
- **Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des Formations.**
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, STECO se réserve la faculté de suspendre toute Formation en cours et/ou à venir.

> MODALITES DE PAIEMENT ACCEPTEES

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par virement bancaire.

Pour toute Formation, le mode de paiement à privilégier est le virement. A cet effet, le RIB est joint au devis.

STECO ne pratique pas la subrogation de paiement avec les Opérateurs de Compétences (« OPCO ») et les Fonds d'Assurance Formation (« FAF »).

5. PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément au II de l'article L. 441-10 du Code de commerce, et sans qu'un rappel soit nécessaire, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros, est due de plein droit à son créancier par tout professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, STECO peut demander une indemnisation complémentaire sur justification. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Si le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, trente jours suivants la date de paiement, la vente pourra être résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de STECO.

6. CONDITIONS DE REFUS DE COMMANDE PAR STECO

Dans le cas où un Client passerait une commande à STECO, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), STECO pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les Formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

STECO se réserve le droit de refuser d'honorer la commande, si le Client ne fournit pas l'intégralité des documents demandés nécessaires au déroulement de la Formation.

Paraphes

--	--

7. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation de la Formation (Inter-entreprises ou Intra-entreprise) par le Client, STECO se réserve le droit de facturer le Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la Formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 10 jours ouvrables avant le démarrage de la Formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la Formation.
- Si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la Formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix H.T. de la Formation.

En outre, pour toute Formation Intra-entreprise, en cas de report ou d'annulation, le Client sera redevable envers STECO de 100% du coût de préparation prévu avant l'animation de la session de Formation ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle dans le cas où le Client aurait confié à STECO, la réalisation de la prestation.

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne peut se rétracter et que le prix de la Formation est entièrement dû à STECO pour toute Formation en ligne, dès lors que les codes d'accès ont été communiqués et pour toute Formation en présentiel, dès lors qu'elle a commencé.

Sauf Cycle ou Parcours de Formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à 10 jours avant le début de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à STECO et comporter les noms et coordonnées du remplaçant.

En cas de report ou d'annulation par STECO, dans les conditions suivantes, STECO s'engage à :

- Faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, le maintien de la Formation en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes, lors de l'absence de l'intervenant ;
- Emettre un avoir au Client, valable sur tout type de Formation du catalogue de STECO pour une durée de six (6) mois ou procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût, lors d'une suppression, d'une annulation ou d'un report de Formation jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de la Formation, et ce hors cas d'évènement fortuit ou de force majeure visés à l'article 8 des présentes.

8. FORCE MAJEURE

Conformément à son obligation de moyen, STECO ne pourra être tenue responsable à l'égard des Clients ou des Stagiaires en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure, telle que visée à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des juridictions françaises. Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de STECO.

9. CONFIDENTIALITÉ – COMMUNICATION

STECO, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de Formation ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par STECO au Client.

Paraphes

--	--

STECO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les Formations et aux OPCO et aux FAF, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par STECO comme Client de ses Formations. A cet effet, le Client autorise STECO à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – DROIT D'AUTEUR

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) – la « Documentation » – utilisés par STECO pour assurer les Formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle.

De même, l'Intervenant dispose d'une protection équivalente pour l'ensemble de ses contenus et supports pédagogiques qu'il met à la disposition de STECO.

STECO autorise l'Intervenant à utiliser sa dénomination sociale, son nom commercial ainsi que son logo, sur ses propres supports mis à disposition de STECO dans le but de la protection de son droit d'auteur, sans autorisation préalable du Client et sans que la référence commerciale de STECO ne soit omise sur lesdits supports.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de la Documentation, sans un accord exprès de STECO. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de Formations.

Le Client s'interdit d'exploiter, notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la Documentation dont STECO est propriétaire et s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

La mise en ligne de ces documents sur Internet est strictement interdite.

11. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des Formations sont fournis à titre indicatif. Le formateur se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

12. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre STECO.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : rgpd@steco.fr

En particulier, STECO conservera les données susvisées pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la Formation.

Enfin, STECO s'engage à effacer à l'issue d'une Formation mixte ou à distance toute image capturée par tout moyen vidéo ou photographique.

Paraphes

--	--

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de Formation auprès du Client, STECO collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les Données ») des personnes physiques participant à la Formation commandée par le Client.

STECO s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle avec son Client, en sa qualité de responsable de traitement, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les Données font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à : la gestion des inscriptions, des paiements, des réclamations du Client et du suivi qualité des Formations, et à des fins commerciales de diffusion de l'offre pédagogique et de services proposés par STECO.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les personnes susceptibles d'avoir accès aux données des participants sont les salariés de STECO.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat entre STECO et le Client.

STECO conserve les Données, pour chacun des traitements énoncés, uniquement pour la durée nécessaire au regard de la finalité poursuivie par le traitement correspondant en respectant les délais légaux et les délais de prescription en cas d'éventuelle réclamation d'un Client.

STECO s'engage ainsi à traiter les Données dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

- Traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
- Collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- S'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- S'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
- Conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

STECO se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations qui lui sont confiées. Le sous-traitant (l'Intervenant) n'aura pas à être agréé par le Client mais devra se soumettre aux mêmes engagements, notamment ceux relatifs au règlement intérieur et à la protection des données personnelles, que ceux stipulés par STECO.

Les présentes CGV ne s'applique pas au nom de domaine et aux pages du site www.steco.fr qui est soumis à ses propres CGV. Aucune responsabilité à ce titre ne peut être engagée envers STECO en tant qu'organisme de Formation.

Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à l'oubli et à la portabilité sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail à la personne au sein de l'IRF en charge de gérer les demandes : rgpd@steco.fr ou par courrier à l'adresse suivante : STECO – Mr Le DPO - 5 rue François Hennebique 17140 Lagord.

Si le Client estime, après avoir contacté STECO, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

Paraphes

--	--

13. LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre STECO et ses clients sont régies par le droit français.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société STECO qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Paraphes

--	--